



La taxe sur le carbone pose de nombreux problèmes

Carol Montreuil, vice-président, Est du Canada

Janvier 2019

Initialement publié dans le Telegraph-Journal le 29 décembre 2018

Des conséquences imprévues d'un indésirable labyrinthe de mesures de tarification du carbone dans les provinces de l'Atlantique placent le Nouveau-Brunswick dans une position non concurrentielle par rapport à ses pairs et résultent en des prix élevés pour les Néo-Brunswickois et les entreprises locales.

Une simple analyse des prix de l'essence dans les provinces de l'Atlantique démontre la gravité du problème dans divers domaines, de l'aviation jusqu'à l'agriculture, ainsi que pour ceux qui conduisent ou qui chauffent leur maison.

L'impact est clair. Lorsque le filet de sécurité fédéral entrera en vigueur le 1er avril 2019, la taxe sur l'essence du Nouveau-Brunswick augmentera de plus de quatre cents le litre (¢/L), alors que dans les autres provinces maritimes l'augmentation ne sera que de 1 ¢/L ou moins. L'augmentation de la taxe sur le diesel sera encore plus importante. Elle sera de plus de 5 ¢/L au Nouveau-Brunswick et de 1 ¢/L ou moins dans les autres provinces.

En 2022, en vertu du cadre réglementaire fédéral, la situation sera encore plus préoccupante. La taxe sur l'essence augmentera de plus de 11 ¢/L, alors que dans le reste de l'Atlantique les taxes augmenteront de moins de 3 ¢/L. Pour le diesel, l'augmentation sera de plus de 13 ¢/L, en comparaison avec moins de 3 ¢/L dans les autres provinces.

Il s'ensuit que, lorsqu'ils transporteront des marchandises dans la province, les chauffeurs pourraient choisir de ne pas s'arrêter pour acheter du carburant. Par exemple, un camionneur pourrait faire le plein au Québec et traverser jusqu'en Nouvelle-Écosse sans faire l'achat de carburant au Nouveau-Brunswick. Cela place la province en position de désavantage concurrentiel, entraînant la diminution de revenus fiscaux que la province pourrait investir dans des programmes locaux et compromettant les emplois.

Mais ce n'est pas tout. On s'attend à ce que tous les biens transportés coûtent plus cher. Des produits d'alimentation jusqu'aux cadeaux, des retombées économiques finiront par être ressenties par tous les consommateurs néo-brunswickois.

L'écart sera encore plus grand en 2019 pour ce qui est du coût du mazout de chauffage, pour lequel on connaîtra au Nouveau-Brunswick une hausse fiscale de 5 ¢/L, alors qu'en Nouvelle-Écosse l'augmentation ne sera que de 1 ¢/L... et qu'il n'y aura aucune augmentation à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador. En 2022, les taxes sur le mazout de chauffage augmenteront de 13 ¢/L en comparaison avec une hausse de taxe d'environ 1 ¢/L en Nouvelle-Écosse et aucune augmentation à l'Î.-P.É. et à T.-N.-L.

Ce désavantage concurrentiel pénalisera également les industries néo-brunswickoises par rapport à leurs pairs des provinces voisines, qui ont adopté leurs propres systèmes provinciaux pour la tarification du



carbone au lieu d'opter pour un cadre fédéral plus rigoureux. La hausse des coûts de l'énergie, de concert avec un programme politique plus contraignant, constitue une formule perdante pour les entreprises néo-brunswickoises.

Ces réels désavantages concurrentiels puniront injustement les Néo-Brunswickois, en particulier ceux qui ont un revenu fixe et les personnes âgées, dans une province rurale où les personnes font de plus fréquents déplacements et chauffent leur maison principalement au mazout. On ne s'attend pas à ce que les remboursements du gouvernement fédéral compensent ces coûts additionnels.

Toutefois, les nouvelles ne sont peut-être pas toutes mauvaises. M. Blaine Higgs, premier ministre du Nouveau-Brunswick, prépare une nouvelle proposition de taxe sur le carbone aux fins d'étude par Ottawa, ainsi que des mesures qui, on l'espère, résoudront le problème de l'actuelle mosaïque de systèmes de tarification du carbone en tenant compte de l'équité et des défis exceptionnels auxquels fait face le Nouveau-Brunswick, où le gouvernement fédéral a très récemment imposé aux installations industrielles de rigoureuses restrictions nationales qui accentuent encore le désavantage concurrentiel de la province.

Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez canadianfuels.ca | info@canadianfuels.ca | 613-232-3709

Suivez-nous

